

# REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur-Fraternité-Justice



## MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT (MHA) DIRECTION DE L'HYDROLOGIE ET BARRAGES (DHB)

### AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERETS POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'ETUDE DE 30 BARRAGES DANS LES WILAYAS DES DEUX HODHS, DE L'ASSABA, DU BRAKNA, GUIDIMAGHA, DU GORGOL, DE L'INCHIRI, DE L'ADRAR ET DU TAGANT.

1. Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) a prévu dans le cadre de son Budget d'Investissement Consolidé (BCI) 2024, les ressources financières nécessaires afin de couvrir les coûts relatifs au **recrutement d'un consultant/ Bureau chargé de l'étude de 30 barrages dans les wilayas des deux Hodhs, de l'Assaba, du Brakna, du Guidimagha, du Gorgol, de l'Inchiri, de l'Adrar et du Tagant pour le compte de la Direction de l'Hydrologie et des barrages**
2. L'objectif général de la prestation est de mettre en valeur et à gérer les ressources en eau très maigres de la Mauritanie de la manière la plus efficace possible à l'effet de satisfaire tous les besoins, tout en assurant la durabilité des ressources grâce à l'application des principes de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).
3. **Les services essentiels attendus du consultant/ Bureau** consistent à déterminer l'option la plus viable sur le plan technique, réalisable sur le plan financier et acceptable sur les plans environnemental et social sur la base des études de la construction de 30 barrages dans huit (8) wilayas. Ils s'agissent notamment des :
  - Etudes d'Avant-Projet Sommaire (APS) ;
  - Etudes d'Avant-Projet Détaillé (APD) ;
  - Etudes d'Impact Environnemental et Social ;
  - Etablissement des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO).
4. Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), invite les Consultants/ bureaux intéressés éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants/ bureaux intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits services à travers la transmission d'un tableau détaillé indiquant leurs références pertinentes ; pour chaque mission indiquée dans ledit tableau, **préciser l'intitulé de la mission, son montant, l'adresse complète du bénéficiaire (téléphone, fax, courrier) et la période d'exécution de celle-ci.**
5. Les consultants peuvent répondre à cet avis à manifestation d'intérêt en groupement composé de deux consultants/ Bureaux au maximum, dans ce cas, un acte de groupement signé par les différents membres du groupement est exigé.

7. Les Consultant/ bureaux seront évalués sur la base de leurs expériences générales et spécifiques liées à la nature de la mission citée au paragraphe 3 du présent avis à manifestation d'intérêt. Le classement des bureaux se fera sur 100 points répartis comme suit :

EVALUATION	Nombres des points
<b>Expérience générale</b> dans le domaine d'études aménagement hydro-agricoles	25
<b>Expérience spécifique</b> dans le domaine des études des barrages	75

8. Les Consultants/ bureaux seront sélectionnés suivant la méthode de **Sélection Fondée sur la qualification et Cout (SBQC)** et sélectionné conformément aux dispositions réglementaires prévues par la Loi portant Code des Marchés Publics en République Islamique de Mauritanie, et ses textes d'application. **Seules les références attestées par des Maitres d'Ouvrages Publics et parapublics seront prises en considération lors de l'évaluation.**
9. Les critères d'éligibilité, sera sélectionné conformément aux dispositions réglementaires prévues par la Loi portant Code des Marchés Publics en République Islamique de Mauritanie, et ses textes d'application.
10. Les consultants intéressés peuvent obtenir les **TdRs** et toutes informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous tous les jours ouvrables, de 8 h à 17 h :

**Direction de l'Hydrologie et des Barrages (DHB)**

**BP : 4913 Nouakchott-Mauritanie, ou**

**par courriel : ab\_oudaa@yahoo.fr ou sid 2007 hy@yahoo.fr**

11. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées directement en trois **(03)** exemplaires dont un original sous enveloppe fermées ou envoyées par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **27/05/ 2024 à 12heures (heure locale)** et porter expressément la mention « Manifestations d'intérêts pour le recrutement d'un consultant/Bureau chargé de l'étude de 30 barrages dans les wilayas des deux Hodhs, de l'Assaba, du Brakna, du Guidimagha, du Gorgol, de l'Inchiri, de l'Adrar et du Tagant » à : **Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement , Ilot C, lot N°445 Tavrigh Zeina, Nouakchott Mauritanie, Tel : (+222) 45 25 38 52, Email : cpmpmha@gmail.com**

**NB : Les CVs du personnel clé ne feront pas l'objet d'évaluation durant cette phase.**

**Le Secrétaire Général du MHA P.I.**

